

Message 07-18

du Conseil communal au Conseil général relatif à l'étude démographique pour la planification scolaire

Réf. comptable : 294.503.61

1. Introduction

Entre 2009 et 2010, les bâtiments scolaires de Grand-Pré et de Cité ont fait l'objet de diagnostics approfondis par des architectes afin d'en connaître leur état général, avant de se lancer dans la construction d'un 3^{ème} centre scolaire. Une planification d'assainissement des centres scolaires a été établie, en combinant les besoins scolaires en lien avec l'étude démographique de 2005. Ceci a amené à la construction du nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré. Une fois celui-ci terminé, et en conformité avec notre

planification, un message d'investissement pour le concours du Centre scolaire de Cité a été soumis au Conseil général de décembre 2015. Celui-ci a décidé de ne pas octroyer la totalité du montant demandé mais de ne libérer que le montant de 50'000 francs afin de déterminer les besoins scolaires et établir le cahier des charges du concours. Cette somme a été arrêtée sur une proposition faite lors de la discussion du message, sans contrôle préalable de la pertinence du montant.

2. Objectifs

Conformément à la demande du Conseil général, nous avons donné le mandat de définition des besoins scolaires pour Cité. Il s'est avéré que la définition des besoins s'est faite en deux temps. La première a été réalisée avec le PAL actuel plus les nouveaux quartiers et la deuxième avec les nouvelles densifications prévues dans la zone urbaine notamment. Au fur et à mesure de l'avancement du processus, il devint évident qu'il ne suffisait plus de définir les besoins de Cité uniquement mais qu'il était nécessaire d'avoir une vision beaucoup plus large de l'organisation scolaire de la commune. Dès lors, l'option d'un 3^{ème} centre scolaire devait être réactivée. Il a fallu pousser les études bien au-delà de ce qui était prévisible lors de la fameuse discussion au Conseil général : étude de la meilleure solution avec ou sans 3^{ème} centre scolaire, répartition des salles de classes en fonction des différents scénarios démographiques et de la nouvelle limite de répartition, études de variantes d'implantation à Cité et au 3^{ème} centre scolaire.

Finalement, l'étude réalisée est beaucoup plus complète que prévue au départ, car elle porte sur les trois sites scolaires et plus particulièrement sur Cité et le 3^{ème} centre scolaire. Elle offre donc une image claire de la situation scolaire dans la commune. Il a été décidé de ne pas ralentir ce processus pour des questions de crédits disponibles et nous avons demandé à nos mandataires de retarder le paiement de leurs prestations en attendant l'octroi du crédit complémentaire qui semble raisonnable au vu du développement de Marly ces 20 prochaines années et des montants en jeu pour la réalisation de projets de développement scolaires.

A la fin du mandat, nous sommes prêts pour définir les concours et les cahiers des charges du 3^{ème} centre scolaire et de Cité.

3. Implications financières

Les implications financières sont décomposées de la manière suivante :

Etude démographique et scénarios de répartition par centre scolaire	Fr.	50'000.00
Planification des infrastructures scolaires	Fr.	48'000.00
Total TTC	Fr.	98'000.00
./. Crédit autorisé en 2015 (message 11-15) arrondi à au lieu des Fr. 250'000.- proposés	Fr.	50'000.00
Montant du crédit complémentaire	Fr.	48'000.00

Le Conseil communal et la Commission des bâtiments estiment qu'il est indispensable et crucial de pouvoir offrir des conditions propices à un enseignement de qualité et attractif pour la Commune de Marly. Par conséquent, le Conseil communal demande au Conseil général d'autoriser une dépense de Fr. 48'000.-.

3.1 Plan de financement

Coût du projet

Coût brut estimé	Fr.	48'000.00
Subventions attendues	Fr.	-
Taxes de raccordement prévues	Fr.	-
Participations de tiers	Fr.	-

Montant net à charge de la commune	Fr.	48'000.00
---	------------	------------------

Couverture de la dépense

Cette dépense sera financée par - un emprunt	Fr.	48'000.00
---	------------	------------------

3.2 Charges de fonctionnement

	Taux		
Intérêts passifs sur crédit ou emprunt	1.5%	Fr.	720.00
Amortissement annuel minimal	15%	Fr.	7'200.00

Montant net des charges de fonctionnement	Fr.	7'920.00
--	------------	-----------------

4. Décision

Le Conseil général doit se prononcer sur l'autorisation de dépenser le montant de Fr. 48'000.- et sur la couverture de cette dépense par l'emprunt, pour la réalisation de l'étude démographique pour la planification scolaire.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter cet investissement et l'emprunt correspondant. Cet investissement est soumis au droit de référendum facultatif selon l'article 52 LCo.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Nicolas GEX